

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige le maintien du registre des armes à feu, incluant les armes de chasse, et dénonce le projet de loi privé C-301 du député fédéral de Yorkton-Melville, Garry Breitkreuz, qui en dilue l'application et la portée.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 31 MARS 2009.

Québec, ce premier jour d'avril 2009


FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

